

FALE

BUREAU DES HYPOTHEQUES

REPOY

Paris

Dépot: 3616

Date: 30/03/98

N° 2152

N° 3265

MOTIF RCF et EDC

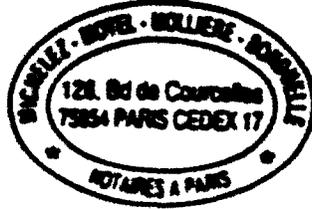
B+SC: 500 F
SA: 100 F

TOTAL: 600 F

SALAIRES

PUBLICATI
(1)

dec



24 FEVRIER 1998

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - Immeuble à PARIS 9^e

9 rue Clauzel par Mme DIOLLOT

N° 3265 (LU) 1 077016 3 Décembre 1970

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT

Le vingt-quatre février.

Maître Patrice BONDUELLE soussigné, Notaire de la
Société Civile Professionnelle dénommée "MICHELEZ MOTEL
MOLLIERE BONDUELLE Notaires" titulaire d'un Office Notarial à la
résidence de PARIS 17ème, 128, boulevard de Courcelles.

A reçu le présent acte comportant :

MODIFICATIF à ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

COMPARUTION

Madame DIOLLOT Micheline Renée, Restauratrice,
demeurant à 75009 PARIS, 9, rue Clauzel,
née à SAULIEU (Côte d'Or) le 16 mai 1944,
divorcée, non remariée, de Monsieur JILANI Gulham,
de nationalité française,
ici présente.

EXPOSE

1°/ Suivant acte reçu par Maître LEROULEY, Notaire à
Paris, le 6 février 1979, dont une expédition a été publiée au 3°
bureau des hypothèques de Paris le 23 février 1979, volume 2469
numéro 13,

il a été établi l'Etat Descriptif de Division et le Règlement
de Copropriété d'un immeuble situé à PARIS 9ème, 9, rue Clauzel,
figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section AG numéro 14 lieudit "9 rue Clauzel" pour 2 ares 6
centiares.

Modifié aux termes d'un acte aux minutes de l'Office
Notarial en date de ce jour, dont une expédition sera publiée au 3ème
bureau des hypothèques de Paris avant les présentes.

2°/ EFFET RELATIF

Madame JILANI est propriétaire savoir :

- lots 23 à 25 et 27 à 32 : pour les avoir acquis aux
termes d'un acte reçu par Me AGIER, Notaire à Paris, le 26 juillet
1979, publié au 3ème bureau des hypothèques de Paris le 21
septembre 1979 volume 2676 numéro 4.

- lot 49 : pour l'avoir acquis aux termes d'un acte aux
minutes de l'office notarial en date de ce jour, dont une expédition
sera publiée au 3ème bureau des hypothèques de Paris avant les
présentes.

30 03 1998 Vol 1998 P N° 2149

30.03.1998 Vol 1998 P N° 2151

CECI EXPOSE.

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Madame JILANI procède ainsi qu'il suit au modificatif à l'état descriptif de division de l'immeuble désigné en tête des présentes :

I - DIVISION DE LOT

- Le lot n° 23 ainsi désigné :

Au 5ème étage, bâtiment A, un appartement comprenant entrée, dégagement, débarras, cuisine, salle de bains, une chambre, salle de séjour,

et les 543/10.046èmes des parties communes.

EST SUPPRIME. Il est divisé en deux lots portant les numéros 50 et 51 ainsi désignés :

LOT NUMERO CINQUANTE (50)

Au 5ème étage, bâtiment A, un appartement comprenant entrée, débarras, cuisine, salle de bains, séjour,

et les 345/10.046èmes des parties communes.

LOT NUMERO CINQUANTE ET UN (51)

Au 5ème étage, bâtiment A, une pièce,
et les 198/10.046èmes des parties communes.

II - REUNION DE LOTS

Les lots ci-après désignés :

- lot n° 24 : Au 5ème étage, bâtiment A, un appartement,
et les 457/10.046èmes des parties communes générales.

- lot n° 25 : Au 5ème étage, bâtiment A, un W.C.,
et les 10/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 27 : Au 6ème étage, bâtiment A, une chambre,
et les 42/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 28 : Au 6ème étage, bâtiment A, une chambre,
et les 81/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 29 : Au 6ème étage, bâtiment A, une chambre,
et les 89/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 30 : Au 6ème étage, bâtiment A, une chambre,

et les 56/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 31 : Au 6ème étage, bâtiment A, un logement,
et les 119/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 32 : Au 6ème étage, bâtiment A, un W.C.,
et les 7/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 49 : Au 6ème étage, bâtiment A, un couloir,
et les 46/10.046èmes des parties communes.

- lot n° 51 : Au 5ème étage, bâtiment A, une pièce,
et les 198/10.046èmes des parties communes.

SONT SUPPRIMES. Ils sont réunis pour former un lot
unique portant le numéro 52 ainsi désigné :

LOT NUMERO CINQUANTE DEUX (52)

Dans le bâtiment A, un appartement en duplex
comprenant :

- au 5ème étage : entrée, cuisine, W.C., séjour, escalier
privatif d'accès au 6ème étage,

- au 6ème étage : mezzanine, deux chambres, salle de
bains, W.C.,

et les 1.105/10.046èmes des parties communes
générales.

TABLEAU MODIFICATIF

: LOT :	: BAT. :	: ESC. :	: ETAGE :	: DESIGNATION :	: QUOTE-PART :	: OBSERVATIONS :
:	:	:	:	:	: des P.C.G. :	:
:	:	:	:	:	: en 10.046° :	:
: 23 :	: A :	: - :	: 5° :	: Appartement :	: 543 :	: SUPPRIME. :
:	:	:	:	:	:	: Divisé en lots :
:	:	:	:	:	:	: n° 50 et 51 :
: 50 :	: A :	: - :	: 5° :	: Appartement :	: 345 :	: NOUVEAU LOT. :
:	:	:	:	:	:	: Proviens de la :
:	:	:	:	:	:	: division du :
:	:	:	:	:	:	: lot 23 :

LOT	BAT.	ESC.	ETAGE	DESIGNATION	QUOTE-PART des P.C.G. en 10.046°	OBSERVATIONS
51	A	-	5°	Pièce	198	NOUVEAU LOT. Provient de la division du lot 23
24	A	-	5°	Appartement	457	SUPPRIME. REUNI aux lots 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 49 et 51 pour former le lot 52
25	A	-	5°	W.C.	10	SUPPRIME. REUNI aux lots 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 49 et 51 pour former le lot 52
27	A	-	6°	Chambre	42	SUPPRIME. REUNI aux lots 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 49 et 51 pour former le lot 52
28	A	-	6°	Chambre	61	SUPPRIME. REUNI aux lots 24, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 49 et 51 pour former le lot 52
29	A	-	6°	Chambre	69	SUPPRIME. REUNI aux lots 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 49 et 51 pour former le lot 52

LOT	BAT.	ESC.	ETAGE	DESIGNATION	QUOTE-PART: des P.C.G. en 10.046°	OBSERVATIONS
30	A	-	6°	Chambre	56	SUPPRIME. REUNI aux lots: 24, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 49 et 51 pour former le lot 52
31	A	-	6°	Logement	119	SUPPRIME. REUNI aux lots: 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 49 et 51 pour former le lot 52
32	A	-	6°	W.C.	7	SUPPRIME. REUNI aux lots: 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 49 et 51 pour former le lot 52
49	A	-	6°	Couloir	46	SUPPRIME. REUNI aux lots: 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 51 pour former le lot 52
51	A	-	5°	Pièce	198	SUPPRIME. REUNI aux lots: 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 49 pour former le lot 52
52	A	-	5° 6°	Appartement duplex	2.105	NOUVEAU LOT. Provient de la réunion des lots 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 49, 51

Les plans des étages modifiés demeureront ci-joints et annexés après mention.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au 3ème bureau des Hypothèques de PARIS, par les soins du notaire soussigné.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout cleric de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

DONT ACTE

Comprenant :

- pages : six
- blanc barré : aucun
- ligne entière rayée nulle : aucun
- chiffre rayé nul : aucun
- mot nul : aucun
- renvoi en fin d'acte : aucun

Et après lecture faite les parties ont certifié exactes, chacune en ce qui la concerne, les déclarations contenues au présent acte, puis Monsieur Gérard DELAVault, Clerc habilité et assermenté à cet effet, a recueilli la signature des parties et a signé.

Et le Notaire a lui-même signé.

Fait en l'Etude du Notaire soussigné les jour, mois et an susdits.

Le soussigné **Bernard MOLLIÈRE**, Notaire, de la S.C.P. MICHELEZ - MOLLIÈRE - BONDUELLE, Notaires à Paris, 128, Boulevard de Courcelles,

CERTIFIE :

1° - que la présente copie écrite sur sept pages, a été exactement collationnée et est conforme à la minute et l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité et approuve _____ renvois _____ blancs bâtonnés _____ lignes entières et _____ mots rayés nuls

2° - Que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou dénomination, lui a été régulièrement justifiée

A Paris, le 24 mars 1998

[Signature]

8